



Contraintes commerciales dues à ppri

Par **poulhes**, le **26/09/2011** à **17:50**

Bonjour,

Nous habitons dans une zone soumise à un plan PPRI (risques d'inondation : nous sommes en zone "hachurée bleue" donc "risque modéré" d'inondation)
as-t-on le droit d'ouvrir un gîte d'étape (gîte pour marcheurs, en dortoir, petit gîte pour 4/5 personnes) dans notre pavillon construit avant le plan (ne possède pas de vide sanitaire 80cm) ?

Où me renseigner pour connaître les normes que doivent respecter de tels gîtes ?

D'avance merci

Jean-Marie Poulhès